



Préavis du Bureau du Conseil communal 01-2021

TRAITEMENTS ET INDEMNITES DU LEGISLATIF Législature 2021 – 2026

1. Préambule

Selon l'article 16-2 de la loi sur les communes (LC) le Conseil communal, sur proposition du Bureau, fixe les indemnités des membres du Conseil, du secrétaire et, cas échéant, de l'huissier. Le Bureau du Conseil, après en avoir discuté lors de ses séances du 13 juillet 2021 et du 16 août 2021, propose les indemnités suivantes pour le législatif, applicables pour la législature 2021 – 2026. Nous vous proposons donc de revoir et d'ajuster les divers traitements et indemnités de notre Conseil.

2. Propositions

En référence à l'adoption avec modification le 17 octobre 2016 du dernier préavis « traitements et indemnités du législatif », le Bureau propose deux changements :

a. Jetons de présence pour les membres du Conseil communal

Le travail des membres du Législatif augmente chaque année. Pour être bien préparé à participer aux débats pendant les séances, un travail de préparation est nécessaire. Jusqu'à maintenant, ce travail n'était pas rémunéré. Selon discussions avec quelques responsables des groupes politiques, il est de plus en plus difficile de recruter des candidat/e/. Une des raisons est le manque de rémunération.

Le Bureau du Conseil communal propose de fixer un jeton de présence pour les séances du Conseil de **CHF 50.- par séance**, la même indemnité que pour la participation à une séance de commission.

Le Bureau est conscient que ce changement ne couvre pas (complètement) le taux de travail que cela demande, mais cela donne un signe de remerciement et une reconnaissance aux membres du législatif.

b. Bureau du Conseil communal

Jusqu'à ce jour, les membres du Bureau du Conseil (sauf présidence et secrétariat) recevaient CHF 30,- par séance de Bureau. Une analyse des tâches des membres du Bureau ces dernières années montre une augmentation du nombre de séances « ad-hoc », ceci afin de favoriser une bonne organisation et un bon fonctionnement de notre Conseil. De plus, l'indemnité par séance n'est actuellement pas au même niveau que les indemnités des commissions permanentes et ad-hoc.

Le Bureau propose au Conseil communal le texte suivant :

Les membres du Bureau (sauf présidence et secrétariat) reçoivent :

- **CHF 50.- par séance de Bureau et en délégation.**

Pour réaliser ces deux améliorations, un budget (additionnel) de maximum CHF 15'000.- par année est nécessaire.

3. Récapitulatif

En récapitulatif, la liste des traitements et indemnités pour la législature 2021-2026

Présidence du Conseil communal :

Aucun changement :

- Traitement forfaitaire annuel : **CHF 6'000.-**
- + paiement des heures de dépouillement lors des votations et élections.

Secrétariat du Conseil communal

Aucun changement :

- Traitement forfaitaire annuel : **CHF 9'000.-**
- + paiement des heures de dépouillement lors des votations et élections.
 - Indemnités pour dactylographie des rapports de commissions, ou, exceptionnellement, également pour d'autres tâches à la demande d'un membre du législatif.

Tarif horaire : CHF 30.-/ heure

Suite au changement de secrétaire, la secrétaire élue, Madame Françoise Messer, fait un décompte des heures travaillées pour l'année 2021-2022 dans le but d'analyser si le forfait annuel est adéquat.

Commission de gestion (COGEST) et Commission des finances (COFIN)

Aucun changement :

- Présidence : Forfait annuel **CHF 400.-**
- Rapports : les rapports de ces deux commissions étant répartis entre différents membres - **CHF 100.- par rapport.**
- Présidence et membres : **CHF 50.- par séance.**

Membres du Conseil communal

Nouveau :

Les membres reçoivent un jeton de présence pour les séances de Conseil :

- **CHF 50.- par séance de Conseil.**

Pour remercier les membres du Conseil communal, un repas leur est offert lors de la sortie annuelle. De plus une course est organisée en fin de législature à leur intention. L'organisation de la sortie annuelle et de la course sont de la compétence de la Présidence.

Commissions et rapports

Aucun changement :

La personne qui rédige le rapport d'une commission est responsable de dactylographier ou faire dactylographier la version définitive du rapport dans les délais. Elle reçoit une indemnité forfaitaire.

- **Forfait Rapport : CHF 100.-**

Pour les commissions nommées par le Bureau, tous les commissaires reçoivent :

- **CHF 50.- par séance.**

Pour les commissions permanentes nommées par le Conseil, les commissaires reçoivent :
- **CHF 50.-** par séance pour autant qu'aucune autre rétribution ne soit déjà prévue.

Une consommation est offerte aux commissaires à l'issue de chaque séance.

Bureau du Conseil communal

Nouveau :

Les membres du Bureau (sauf présidence et secrétariat) reçoivent :

- **CHF 50.- par séance de Bureau et en délégation**

Bureau électoral

Aucun changement :

Toute personne (membres du Bureau et autres personnes convoquées par le Bureau électoral) participant au dépouillement d'un scrutin ou au Bureau de vote reçoivent :

- **CHF 30.- /heure (Présidence et Secrétariat compris).**

En cas de dépouillement exceptionnellement long, la Présidence organisera une collation. De plus un repas est offert à la fin de l'année législative.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT
Vu le préavis du Bureau du Conseil communal 01-2021
Où le rapport de la Commission des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. D'accepter la proposition de fixer les jetons de présence pour les membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026 à CHF 50,- par séance
2. D'accepter la proposition des changements des indemnités des membres du Bureau du Conseil communal pour la législature 2021-2026 à CHF 50,- par séance de Bureau et en délégation
3. De reconformer les traitements et indemnités pour la Présidence du Conseil communal, le Secrétariat, les Président/e/s et membres de la Commission de gestion (COGEST) et de la Commission des finances (COFIN), les Commissions, les rapporteur/e/s et le Bureau électoral.

Le Sentier, le 15 septembre 2021.

Au nom du Bureau du Conseil communal du Chenit

Le Président

La Secrétaire

Arjen Meijer

Françoise Messer

Délégués du Bureau du Conseil communal :

- M. Arjen Meijer, Président
- Mme Françoise Messer, Secrétaire
- M. Francisco Sanchez, Vice-Président